

Première session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 11 - 14 février 2002

SCHÉMAS DE STRATÉGIE DE PAYS

Point 6 de l'ordre du jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.1/2002/6

8 janvier 2002 ORIGINAL: FRANÇAIS

SCHÉMA DE STRATÉGIE DE PAYS— MAURITANIE

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb).

Note au Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau régional pour M. M. Aranda da Silva l'Afrique de l'Ouest (ODD):

Attaché de liaison principal, ODD: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

La République islamique de Mauritanie est un pays sahélien parmi les moins avancés (PMA) et un pays à déficit vivrier. Avec un indice de développement humain de 0,448 (1997), il se situe au 149ème rang sur 174 pays. La population croît au rythme de 2,9 pour cent l'an et était estimée en 2001 à 2,7 millions d'habitants, dont 51,3 pour cent de femmes. Celles-ci constituent la majorité des chefs de ménages (54 pour cent).

En 1998, le produit intérieur brut (PIB) par habitant était estimé à 396 dollars E.-U. En matière de sécurité alimentaire, la Mauritanie connaît un déficit alimentaire structurel depuis la grande sécheresse de 1972/1973. Le désert couvre 75 pour cent du territoire et la production céréalière, largement tributaire d'une pluviométrie irrégulière, ne couvre, les bonnes années, que 40 pour cent des besoins. L'économie repose essentiellement sur le secteur secondaire: mines (12 pour cent) et pêche (14 pour cent). Le secteur primaire —agriculture et élevage— se caractérise par une faible productivité.

La Mauritanie reste parmi les pays les plus pauvres au monde: 51 pour cent des ménages sont pauvres et 26 pour cent extrêmement pauvres. La pauvreté est très prononcée chez les ménages ruraux, dont 58 pour cent sont pauvres et 39 pour cent extrêmement pauvres. L'accès aux services sociaux essentiels (santé, éducation, eau) est très limité. Le taux d'analphabétisme des adultes est de 42 pour cent, tandis que le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans est de 105 pour 1 000 naissances vivantes assistées. La mortalité maternelle demeure une des plus élevée d'Afrique, avec 930 décès pour 100 000 naissances vivantes; 60 pour cent des femmes enceintes sont anémiques.

Le gouvernement fait de la lutte contre la pauvreté l'une de ses priorités. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), préparé avec le concours de la Banque mondiale et une large concertation au sein du gouvernement, de la société civile et des bailleurs de fonds, répond à cet enjeu. Son objectif majeur est de réduire de moitié la pauvreté rurale d'ici à 2015. Il envisage l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, de leur qualité et de leur efficacité, ainsi que la réduction des disparités entre les régions et entre les sexes. Les femmes représentent la majorité des pauvres, avec un taux d'alphabétisation faible et un taux très élevé de mortalité maternelle: 54 pour cent des ménages au niveau national ont une femme à leur tête.

Le futur programme de pays pour 2003–2008 conservera la même orientation stratégique d'intervention que le programme actuel. Néanmoins, la composante formation/alphabétisation touchera chaque activité. Les efforts seront concentrés principalement sur les secteurs sociaux de base (santé/nutrition et éducation/formation) ainsi que sur le secteur du développement rural. Il couvrira les zones rurales marginalisées et exposées à l'insécurité alimentaire où la pauvreté et l'exode rural rendent l'accès à la nourriture extrêmement difficile. L'ensemble du programme de pays répondra aux priorités 1, 2, 3 et 4 de la politique du PAM visant à favoriser le développement. Chaque activité touchera un ou plusieurs de ces objectifs.

Le présent schéma de stratégie de pays (SSP) guidera la préparation du programme de



pays qui incorporera les recommandations stratégiques et opérationnelles de la mission d'évaluation du programme de pays (1998–2002) effectuée en avril 2001. Le présent SSP s'inscrit dans les orientations de politique générale du gouvernement et dans le cadre du bilan commun de pays du système des Nations Unies.

Projet de décision

Le Conseil approuve le schéma de stratégie de pays pour la Mauritanie (WFP/EB.1/2002/6) et autorise le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays qui devrait tenir compte des observations du Conseil.



L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET LES PAUVRES QUI SOUFFRENT DE LA FAIM

L'insécurité alimentaire à l'échelon national

- 1. La République islamique de Mauritanie est un pays sahélien parmi les moins avancés (PMA) et un pays à déficit vivrier. Avec un indice de développement humain de 0,448 (1997), il se situe au 149ème rang sur 174 pays. La population, qui croît au rythme de 2,9 pour cent l'an, est estimée en 2001 à 2,7 millions d'habitants, dont 51,3 pour cent de femmes; celles-ci constituent la majorité des chefs de ménages (54 pour cent)¹. Il convient de noter le manque de données statistiques et d'indicateurs fiables en matière d'éducation, de santé, d'agriculture et de nutrition sur l'ensemble du pays.
- 2. La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (1995–1996), réalisée par la Banque mondiale et l'Office national des statistiques, a montré que l'incidence de la pauvreté est passée de 57 pour cent (1990) à 51 pour cent (1996) (personnes disposant de moins de 218 dollars E.-U. par habitant/par an). Cependant, ce recul n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. Dans certaines zones, la situation des pauvres s'est détériorée. La pauvreté reste surtout un phénomène rural: environ 76 pour cent des pauvres et 87 pour cent des très pauvres vivent en zone rurale. L'incidence de la pauvreté est également élevée parmi les familles monoparentales dirigées par des femmes. Les zones les plus touchées sont l'Aftout, certaines parties des deux Hodhs, du Guidimakha et de l'Assaba, ainsi que l'Affolé qui affiche des taux de prévalence de pauvreté voisins de 80 pour cent.
- 3. Les données sur l'éducation (le taux net de scolarisation en 1999/2000 est de 61,62 pour cent) indiquent un rattrapage spectaculaire vis-à-vis des pays de la sous-région. Toutefois, il y a un fort taux d'abandon chez les filles durant les premières années de scolarité formelle due à la pauvreté des ménages en zone rurale, lesquels ne peuvent pas faire face aux dépenses d'éducation et à la concurrence entre l'école et les travaux domestiques. Les taux d'inscriptions annuelles dans l'enseignement de base ont stagné ces trois dernières années et ont même diminué dans certaines régions. En raison de la configuration extensive de l'habitat en zone rurale, l'accès aux écoles est très mauvais et le taux d'abandon scolaire élevé. Selon le CSLP, le taux d'analphabétisme des adultes (qui touche plus les femmes que les hommes) en 1996 était estimé à 42 pour cent; l'objectif est de le réduire à 13 pour cent en 2010.
- 4. La situation sanitaire est marquée par la persistance des maladies infectieuses et parasitaires dont l'impact est aggravé par le taux élevé de malnutrition chronique (40 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans dont le taux de mortalité est 105 pour 1 000 naissances vivantes alors que le taux de mortalité maternelle est de 930 pour 100 000 naissances vivantes). L'espérance de vie demeure faible (54 ans en 1999). La construction/réhabilitation de nombreux centres de santé et un effort de redéploiement du personnel ont permis une élévation rapide du taux d'accessibilité des structures sanitaires, lequel est passé de 30 pour cent (1990) à 80 pour cent (1998). Cependant, la qualité/couverture varient selon les régions du fait de la dispersion des populations et des problèmes d'accessibilité géographique. Le PAM visera en priorité les zones ayant les taux les plus bas d'accès aux services de santé; Hodh El Chargui (49 pour cent), Hodh El Gharbi (47 pour cent), Gorgol (49 pour cent), Tagant (46 pour cent), Guidimakha (50 pour cent).

¹ PNUD/Ministère des affaires économiques et du développement: Rapport national sur le développement humain durable, 2000.



5. Le taux de raccordement à l'eau potable est passé de 15 pour cent (1990) à 19 pour cent (1998). Cependant, concernant le potentiel d'eau disponible, il existe d'importants écarts entre les régions; les pourcentages sont relativement satisfaisants pour le Brakna (95 pour cent) et le Trarza (143 pour cent) mais sont inférieurs à 50 pour cent dans sept régions (Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Adrar, Tagant et Nouadhibou).

6. L'aide alimentaire totale fournie à la Mauritanie pour le développement est estimée à 21 383 tonnes pour 2000, dont 3 700 tonnes fournies par le PAM; celui-ci a par ailleurs livré 8 000 tonnes de blé pour une opération d'urgence d'un montant total de 4 408 100 dollars. Le PAM a livré 55 pour cent du total de l'aide alimentaire en 2000, le reste étant fourni par des donateurs bilatéraux (35 pour cent par le Japon; 5 pour cent par la Chine; 5 pour cent répartis entre la France, l'Italie et l'Allemagne).

Les caractéristiques de l'insécurité alimentaire

- 7. Le pays couvre une superficie de 1 030 700 km². Il se divise en trois zones éco-climatiques:
 - ➤ la zone saharienne, peu peuplée, avec une pluviométrie annuelle inférieure à 100 mm/par an, représente environ 67 pour cent de la superficie du pays et 10 pour cent de la population (0,4 habitant/km²);
 - ➤ la zone sahélienne, avec une pluviométrie de 100 à 400 mm/par an, compte pour 25 pour cent du territoire et 31 pour cent de la population (3 habitants/km²); et
 - ➤ la zone soudano-sahélienne, en bordure du fleuve Sénégal, qui reçoit entre 400 et 700 mm de pluies par an, représente 8 pour cent du territoire et 59 pour cent de la population (18 habitants/km²).
- 8. Le désert avançant au rythme de 6 kilomètres par an, il réduit progressivement le potentiel de la production agricole et des pâturages et l'ensablement menace les infrastructures rurales. Le surpâturage et la pression exercée sur le couvert végétal par la population sédentarisée en quête du bois, contribuent également au processus de désertification. Les différentes sécheresses ont entraîné un exode rural massif et un important mouvement de sédentarisation: la population nomade est passée de 73 pour cent (1965) à 5 pour cent (1998).
- 9. Le potentiel agricole est limité, mais surtout très fragile. La superficie agricole utile est inférieure à 0,5 pour cent du territoire, soit environ 502 000 hectares (données du Ministère du développement rural et de l'environnement). En outre, 72 pour cent du potentiel sont des terres dont l'exploitation est directement liée aux conditions pluviométriques et à la qualité des infrastructures hydrauliques (diéri, bas-fonds, walo). Les rendements de ces typologies de culture sont très bas (0,25–0,60 tonne par hectare).
- 10. Sur la base d'une consommation céréalière de 176 kilogrammes/par habitant/par an, les besoins de la Mauritanie s'établissent à près de 475 200 tonnes/par an. La production moyenne de céréales est de 149 000 tonnes/par an, soit un taux moyen de couverture des besoins céréaliers de 37 pour cent. La Mauritanie produit également des dattes, de la viande rouge, de la volaille, du lait, du poisson et des légumes. Toutefois, la production de ces denrées reste très inférieure à la demande et la Mauritanie doit importer 70 pour cent de ses besoins en produits alimentaires excepté la viande et le poisson.

Disponibilité

11. Le nord du pays, désertique (50 mm de pluies/par an), pratique surtout l'élevage extensif et l'agriculture d'oasis (palmiers dattiers et maraîchage), mais les remontées salines



dégradent progressivement ce maigre potentiel. Le centre du pays, agro-pastoral, produit insuffisamment vu la faible pluviométrie (200 mm/par an). En outre, en saison sèche, la transhumance des animaux venant du nord entraîne un surpâturage des ressources fourragères. Seule la région du fleuve présente un meilleur potentiel grâce à ses infrastructures d'irrigation. Cependant, cette zone est confrontée à divers problèmes: attaques de prédateurs, mauvaise maîtrise de l'eau (inondations non contrôlées dues au lâchage d'eau des barrages) et ouvrages inopérants par manque de maintenance. La population a mis au point des stratégies de survie, comme l'exode de la main-d'oeuvre vers les villes et/ou les pays voisins, l'endettement auprès des commerçants et l'hypothèque des récoltes futures, la vente des petits ruminants, la solidarité communautaire, le développement du petit commerce, la cueillette et la consommation de produits sauvages.

Accès

12. Compte tenu des considérations ci-dessus, la majorité des agriculteurs tire de l'agriculture un revenu insuffisant. L'accès aux ressources alimentaires est limitée par: i) les faibles revenus des ménages; ii) l'enclavement général des zones rurales (seuls trois axes routiers existent: Nouakchott-Néma, Nouakchott-Rosso, Boghé-Aleg); iii) la faiblesse ou l'inexistence des moyens de communications; iv) la quasi inaccessibilité du crédit et la difficulté d'accès à la terre pour les femmes. L'importation de céréales pourrait être développée dans la bande frontalière avec le Mali, sous réserve que ce potentiel existe et que les prix n'excèdent pas le pouvoir d'achat de la population ou des agriculteurs. Dans les zones peu productives, l'augmentation des prix des céréales locales en période de soudure contraint les ménages à consommer plutôt des céréales d'importation.

Utilisation

- 13. La consommation alimentaire étant peu variée et les pauvres possédant peu ou pas de bétail, leur régime alimentaire est déficitaire en calories et protéines et représente un facteur de malnutrition qui affecte particulièrement les femmes enceintes et les mères allaitantes et les enfants en bas âge.
- 14. La pauvreté en Mauritanie touche particulièrement les agriculteurs. Il ressort de l'enquête sur les conditions de vie des ménages (1995–1996) que les dépenses par personne des deux tiers des agriculteurs sont inférieures au seuil de pauvreté. Aussi le futur programme de pays ciblera-t-il les populations vivant dans les zones où l'incidence de la pauvreté dépasse 50 pour cent: Tagant (59 pour cent), Hodh El Charghi (58 pour cent), Guidimakha (65 pour cent), Brakna (68 pour cent), Gorgol (77 pour cent) et Assaba (84 pour cent). Les femmes seront particulièrement visées puisqu'elles représentent la majorité des personnes affectées par la pauvreté.
- 15. L'insécurité alimentaire temporaire sévit dans de nombreuses régions pendant la période de soudure qui va d'avril à septembre. Ses causes, nombreuses, sont à la fois conjoncturelles (dépendance de l'agriculture pluviale, fluctuations climatiques, pertes après récoltes, infestations de prédateurs), et structurelles (difficulté d'accès au crédit pour l'agriculture, insuffisance des infrastructures de maîtrise des eaux, rareté des intrants agricoles et faible productivité de l'agriculture). En outre, la prévalence des maladies, la pauvreté, l'enclavement de certaines localités, l'insuffisance des activités génératrices de revenus, la dégradation de l'environnement et le mauvais état des infrastructures rurales sont autant de facteurs qui contribuent à la vulnérabilité des petits exploitants. Selon le CSLP, le secteur agricole joue un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.



La malnutrition et la vulnérabilité

16. Il ressort du rapport de revue technique du projet d'alimentation scolaire établi par la mission de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en novembre 2000, que la Mauritanie est confrontée au problème de l'avitaminose A, notamment en période de soudure, lorsque les produits vivriers frais sont rares. Le taux d'anémie chez les femmes enceintes est de 60 pour cent. Au niveau national, 31 pour cent de la population souffre de troubles de carence en iode et montre des signes de goitre.

- 17. Dans le cadre du programme de lutte contre les maladies tropicales dans les régions du Trarza et du Brakna, l'enquête réalisée par l'OMS en 1995 indiquait que 50 pour cent des enfants entre 5 et 14 ans étaient anémiques. Le taux de malnutrition chronique, élevé, atteint 40 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans. Les principales causes de morbidité et mortalité juvéno-infantile sont la malnutrition, les maladies respiratoires, les diarrhées et la rougeole. Dans le cadre de l'identification des besoins d'aide d'urgence pour 1999, le PAM avait entrepris une étude nutritionnelle dans les zones de grande vulnérabilité alimentaire de l'Affolé et de l'Aftout où 49 pour cent des enfants de 6 mois à 5 ans souffrent d'un retard de croissance.
- 18. Globalement, la couverture sanitaire s'est beaucoup améliorée grâce à la création de nouveaux postes de santé. Cependant, les structures sanitaires sont inégalement réparties et il existe d'importantes disparités entre les milieux urbain et rural aussi bien en termes de quantité, de qualité que de ressources humaines. Les distances à parcourir ont une influence importante sur la fréquentation des centres de santé. Les consultations sont essentiellement curatives.
- 19. Les résultats préliminaires de l'étude de l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV), menée par le PAM en 2000–2001² et qui servira de référence au futur programme de pays, montrent que la plupart des *wilayas* (appellation administrative équivalant à la préfecture) sujettes à la sécheresse comme le Gorgol, le Hodh El Chargui et le Hodh El Gharbi ne sont que moyennement vulnérables. Les disponibilités alimentaires couvrent 40 à 55 pour cent des besoins dans les zones agricoles sub-humides. Dans ces régions, la vulnérabilité structurelle est liée au manque de revenus et à la très faible production familiale de denrées de base. Par contre, les régions à vocation agro-pastorale —Tagant, Assaba, Brakna et Guidimakha— où moins de 30 pour cent des besoins sont couverts, ont été classées comme vulnérables. Le Trarza, région à vocation agricole, avec une gamme variée de typologies de cultures, est considéré comme relativement moins vulnérable (voir la carte de vulnérabilité structurelle en annexe).

La population cible

20. Les bénéficiaires sont ciblés en fonction de leur localisation (rurale), de leur sexe, de leur âge, de leur type de pauvreté, et de leur degré de vulnérabilité. L'enquête sur les conditions de vie des ménages a conclu que 51 pour cent des ménages vivent en deçà du seuil de pauvreté et que 26 pour cent sont extrêmement pauvres (moins de 40 709 ouguiyas [UM] par personne/par an). La prédominance des jeunes dans la population (56 pour cent ont moins de 20 ans) renforce les besoins en matière d'éducation, de santé, de formation professionnelle et de création d'emplois. L'inégale répartition de la pauvreté sur le territoire mauritanien devrait amener à cibler les interventions du futur programme de pays en priorité sur les régions rurales les plus défavorisées. Les enfants de 6 à 60 mois,

² La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est une notion liée au degré d'exposition aux risques conjoncturels ou structurels (climatiques, politiques, sociaux, économiques) et à la capacité à y faire face (mécanismes de défense, voire de survie).



les femmes enceintes et les mères allaitantes, les élèves du cycle d'éducation de base et les petits éleveurs et agriculteurs pauvres et extrêmement pauvres, vivant dans les zones rurales ciblées, seront les bénéficiaires directs.

21. Il existe différents degrés de vulnérabilité socio-économique à l'intérieur de zones géographiques vulnérables. Le processus de sélection des communautés et des bénéficiaires les plus pauvres et les plus démunis vivant dans ces régions sera approfondi dans le prochain programme de pays.

PRIORITES ET POLITIQUES DU GOUVERNEMENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'INSECURITE ALIMENTAIRE

Politique générale

- 22. Le gouvernement fait de la lutte contre la pauvreté l'une de ses priorités. À cet effet, le CSLP à l'horizon 2015, préparé dans le cadre de l'Initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) avec le concours de la Banque mondiale, répond à cet enjeu. Il a fait l'objet d'une large concertation au sein du gouvernement, de la société civile et des bailleurs de fonds. Il se fixe des objectifs ambitieux concernant la croissance économique, la réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, l'accès aux services sociaux de base, l'amélioration de leur qualité et de leur efficacité, la réduction des disparités régionales et des disparités entre hommes et femmes et l'accès aux infrastructures économiques. Se basant sur une démarche intégrée, le CSLP inscrit la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une stratégie de développement économique à long terme (2015) et préconise une nouvelle dynamique dans le secteur privé issue des réformes structurelles en cours, un recentrage de l'État sur ses missions essentielles et une amélioration de l'efficacité de son intervention; il vise également le développement des infrastructures et des ressources humaines, dans le but de garantir des taux de croissance élevés et de conduire à la réalisation des objectifs essentiels de la stratégie³. Il s'insère dans la perspective des Conférences internationales des Nations Unies avec pour objectif majeur de réduire de moitié la pauvreté rurale d'ici à 2015, il correspond aux engagements pris lors du Sommet du millénaire (septembre 2000). À moyen terme (2005), les objectifs du CSLP pourraient être atteints grâce à la mise en oeuvre d'un plan d'action comportant un ensemble cohérent de politiques de stabilisation macro-économiques, d'approfondissement des réformes structurelles et de programmes d'investissement centrés sur les domaines ayant un impact direct sur la réduction de la pauvreté (développement rural, éducation, santé et eau potable).
- 23. La mise en œuvre du CSLP fera l'objet d'un suivi systématique, basé sur un ensemble d'indicateurs significatifs pour la réduction de la pauvreté et sur une évaluation à mi-parcours associant les acteurs de la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement manifeste une volonté politique forte d'améliorer l'accès de la population au savoir et d'atteindre l'objectif de scolarisation universelle. À cet égard, l'amélioration de la répartition et de la gestion des dépenses pour une plus grande équité et efficacité du système scolaire, l'établissement d'une carte scolaire pour un ciblage de l'enseignement de base incluant les zones pauvres, et l'adaptation du cadre institutionnel et des structures de gestion conformément au processus de décentralisation (lequel n'est pas encore effectif) sont autant d'enjeux clés qui rejoignent la préoccupation de bonne gouvernance. Cela devrait

³ Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Ministère des affaires économiques et du développement/ Banque mondiale, janvier 2001.



conduire à une revalorisation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle qui peuvent être un facteur déterminant du développement de nombreux secteurs, dont l'agriculture et l'élevage. Le programme national de bonne gouvernance, en cours d'élaboration, envisage une meilleure gestion des fonds publics s'appuyant sur des transformations institutionnelles à tous les niveaux, y compris les Ministères de la santé et des affaires sociales et de l'éducation.

24. Dans le domaine de la nutrition, le gouvernement, sous l'égide du Ministère des affaires économiques et du développement, s'est engagé en 2000 dans un processus de réactualisation du Plan national d'action pour la nutrition (1995), élaboré suite à la conférence internationale de Rome. Les principaux objectifs sont: i) la réduction de 25 pour cent de la prévalence de la malnutrition protéino-énergétique grave et modérée chez les enfants de moins de 5 ans; ii) l'élimination des carences en iode et en vitamine A; iii) la réduction de la prévalence de la carence en fer; et iv) la promotion de l'allaitement maternel, s'appuyant sur l'initiative des "Hôpitaux amis des bébés". Il reste maintenant à s'assurer que, sur le plan opérationnel, ces différents programmes et projets soient coordonnés et adoptent des approches allant dans le même sens et contribuant à réduire la pauvreté rurale. La réactualisation du Plan d'action pour la nutrition et son exécution joueront un rôle déterminant.

Politiques d'aide alimentaire

- 25. Face à l'insécurité alimentaire qui frappe la Mauritanie et suite aux engagements pris lors du Sommet mondial de l'alimentation, le gouvernement a créé un Observatoire de la sécurité alimentaire au sein du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), avec l'appui technique et financier (18 millions d'Euros) de l'Union européenne, dans le cadre du Programme d'appui au CSA. Ainsi, la situation de la vulnérabilité sera-t-elle actualisée régulièrement grâce aux informations sur la sécurité alimentaire fournies par le Service d'alerte précoce et le Service d'information sur les marchés de l'Observatoire. Ce dernier sera responsable de l'identification et du suivi des groupes à risque dans les zones exposées à l'insécurité alimentaire chronique et de la définition des indicateurs afin de déterminer les zones et modalités d'intervention. Le Service d'information sur les marchés pour sa part assurera le suivi des prix du marché pour les produits alimentaires de base. D'autres approches et outils de prévention des crises alimentaires, dont le système d'alerte rapide de la FAO, le Système d'alerte rapide en cas de famine (FEWS) ainsi que les groupes techniques pluridisciplinaires, sont autant de mécanismes qui permettent de renforcer le dispositif de prévention et de suivi des situations d'urgence.
- 26. Le CSA s'est engagé dans un vaste programme de rénovation de sa mission et de sa stratégie organisationnelle et méthodologique. Cela suppose la possession d'instruments modernes d'observation permanente de tous les phénomènes liés à la sécurité alimentaire, la constitution de stocks de sécurité et une meilleure connaissance de la carte de vulnérabilité du pays, tous éléments qui serviront à mieux cibler les opérations d'assistance du futur programme de pays. Cela devrait aussi permettre d'améliorer la qualité de la collecte des données (bénéficiaires, zones de production) ainsi que leur traitement et leur fiabilité. Le financement de l'Union européenne a aussi permis de créer l'Agence d'exécution des microprojets, dans le cadre de l'initiative Association de l'Afrique pour la construction des travaux d'intérêt public (AFRICATIP). L'AFRICATIP sera le maître d'oeuvre du volet "Microprojets de sécurité alimentaire" conçu et programmé par le CSA, mais le gouvernement devra fournir un appui financier pour permettre à l'agence de jouer son rôle d'entité autonome.



EVALUATION DES RESULTATS OBTENUS A CE JOUR PAR LE PAM

27. En matière de développement, le programme de pays pour 1998–2002 a été approuvé par le Conseil d'administration avec un montant total de 21,8 millions de dollars pour financer trois activités fondamentales, actuellement en cours d'exécution.

Le programme de pays en cours et ses composantes

28. Ce programme suit deux axes stratégiques d'intervention: i) l'axe de développement rural, qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations ciblées; et ii) l'axe de développement des ressources humaines qui contribue à améliorer l'assistance aux populations marginales en situation d'insécurité alimentaire dont les taux de scolarisation sont très faibles. Dans les zones où vivent ces populations, le PAM appuie une activité de cantines scolaires ayant pour but de favoriser la scolarisation de 65 000 élèves, dont 33 000 filles. Les activités de développement rural contribuent à combattre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les zones vulnérables en créant des revenus durables et en améliorant l'accès des communautés rurales aux infrastructures et services sociaux. Les femmes participent aux activités communautaires et améliorent leurs capacités techniques et organisationnelles grâce à des cours d'alphabétisation fonctionnelle et des séances de formation spécialisée. Des séances d'Information, d'éducation et de communication organisées dans les Centres d'alimentation communautaires (CAC) et les Centres de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN) contribuent également à réduire le taux de malnutrition en touchant les enfants de 6 mois à 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes.

Atouts et faiblesses de l'exécution

- 29. Le programme de pays a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en mars/avril 2001 dont les recommandations sont prises en compte dans le présent SSP. La mission d'évaluation a examiné le niveau de réalisation des objectifs des deux axes d'intervention et a noté une certaine complémentarité. Elle a remarqué que les interventions du PAM en matière de développement sont axées sur les domaines où l'aide alimentaire a une influence significative sur la vie des populations pauvres et les victimes de l'insécurité alimentaire. Ces domaines constituent la priorité absolue du gouvernement et sont appuyés par les bailleurs de fonds.
- 30. La mission a noté que l'activité cantines scolaires du programme de pays a atteint ses objectifs. Parents d'élèves, directeurs d'école et enseignants font état d'un impact très positif de la cantine sur le taux de scolarisation. En l'absence d'études permettant d'étayer ces observations, le PAM procédera à des analyses comparatives dans le contexte de la préparation du prochain programme de pays pour vérifier cette affirmation. Durant l'année scolaire 1999/2000 le taux net de scolarisation était de 61,62 pour cent (60,39 pour cent pour les filles, 62,83 pour cent pour les garçons). Ce taux est satisfaisant et c'est davantage le maintien des élèves, garçons et filles confondus, que vise le nouveau plan décennal 2001–2010 de l'éducation.
- 31. Grâce à l'appui fourni aux CAC, l'assistance alimentaire contribue à satisfaire les besoins nutritionnels des groupes exposés à la malnutrition (femmes enceintes et mères allaitantes, enfants mal nourris) et incite les femmes à fréquenter ces centres afin d'améliorer leurs connaissances en nutrition et soins de santé.
- 32. Les activités de développement rural (digues, barrages), de protection de l'environnement et d'appui à la formation des femmes ont contribué à la préservation et à



l'amélioration des ressources naturelles, à l'aménagement et à la protection des bas fonds cultivables, à la sécurité alimentaire et, en général, à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces activités sont fondamentales pour lutter contre la désertification et représentent un effort important de prévention des catastrophes naturelles, à moyen et à long terme.

Suivi et établissement de rapports

- 33. La mise en place de mécanismes de suivi pertinents par les partenaires d'exécution a souffert d'une faiblesse institutionnelle. La majorité des données disponibles auprès de la contrepartie gouvernementale et d'autres sources ne sont pas détaillées et concernent uniquement le nombre global de bénéficiaires et le niveau global d'exécution. Des études seront menées dans les zones d'intervention ciblées pour faire le point sur la situation nutritionnelle avant le démarrage du prochain programme de pays. Des ressources devront être mobilisées à cet effet par le PAM et par d'autres bailleurs de fonds. Le futur programme de pays envisagera, dès sa première année, la mise en place d'un comité de coordination du programme de pays comprenant des représentants des ministères du développement rural et de l'environnement, de l'éducation, de la santé, ainsi que du Secrétariat d'État à la condition féminine et du CSA. Un comité technique devrait être constitué pour l'exécution de chaque activité. Ce mécanisme permettra de collecter plus régulièrement des informations, ventilées par sexe, et d'assurer ainsi un meilleur suivi. Une mission de révision des indicateurs de suivi-évaluation sera organisée à cet effet par le PAM, avec la participation du gouvernement.
- 34. Le PAM continue à coordonner l'aide d'urgence avec les partenaires au développement (France, États-Unis d'Amérique, Union européenne, Chine, Espagne, Allemagne), tant pour l'évaluation des situations que pour la mise en oeuvre des diverses interventions. Pour renforcer le dispositif de prévention et de suivi des situations d'urgence, le PAM suit les travaux de l'Observatoire de la sécurité alimentaire appuyé techniquement et financièrement par l'Union européenne, ainsi que du Système d'alerte rapide FAO/CILSS/FEWS. Dans le cadre des activités de développement (secteurs rural et social), le PAM a travaillé en collaboration avec des ONG locales et internationales telles que la Fédération luthérienne mondiale (FLM), CARITAS, *World Vision* et la Croix-Rouge italienne. Des articles non alimentaires ont été fournis par le Ministère de la coopération espagnol.

ORIENTATION FUTURE DE L'AIDE DU PAM

Groupes cibles

35. La nouvelle politique agricole du gouvernement, adoptée en 1998, est basée sur:
i) l'orientation stratégique de renforcement de la sécurité alimentaire des populations; ii) la lutte contre la pauvreté et le chômage rural; iii) l'amélioration des revenus des producteurs; iv) une meilleure intégration de l'agriculture aux marchés nationaux et internationaux; et v) la préservation des ressources naturelles. Concernant le ciblage des bénéficiaires basé sur l'étude ACV, et dans le cadre de son intervention dans le secteur du développement rural, le futur programme de pays se concentrera sur les micro-réalisations, la protection de l'environnement, l'alphabétisation, la formation technique et la gestion communautaire. Environ 62 200 bénéficiaires recevront chaque année l'aide du PAM pendant la durée du programme.



Concentration géographique

36. Compte tenu des résultats des activités, un changement stratégique doit être opéré. Par conséquent, dans le prochain programme de pays, les activités du PAM seront exécutées dans les mêmes communautés afin d'obtenir un effet de complémentarité des interventions. Sur la base de l'analyse de la sécurité alimentaire menée par l'unité ACV en Mauritanie, les activités futures du PAM se concentreront sur les zones rurales marginalisées et caractérisées par un problème de disponibilité, d'accès ou d'utilisation de denrées alimentaires, où la pauvreté et l'exode rural rendent difficile l'accès à la nourriture et où les taux de malnutrition sont élevés et les taux de scolarisation faibles. Les conclusions de l'ACV indiquent que les régions du Tagant, du Brakna, du Gorgol, du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, et du Guidimakha ont un degré de vulnérabilité élevé. Ces régions ont donc été retenues comme zones prioritaires pour l'intervention du PAM. Elles représentent quelque 1 441 270 habitants, soit 55 pour cent de la population dont les besoins alimentaires sont couverts de 30 à 55 pour cent seulement.

Identification des principaux domaines d'intervention et objectifs stratégiques

- 37. Le programme de pays pour 2003–2008 partagera ses ressources à part égale entre le secteur du développement rural (50 pour cent pour favoriser la création de biens durables) et le secteur social (50 pour cent répartis entre les cantines scolaires [40 pour cent] et la nutrition [10 pour cent]). À long terme (2009–2014), il est envisagé d'allouer 60 pour cent des ressources au secteur social; à cet égard des actions pilotes (comme l'élargissement du programme de nutrition avec la collaboration de l'UNICEF et de la FLM) seront mises en place pendant le programme de pays 2003–2008.
- 38. La vulnérabilité se manifeste en milieu rural par un degré élevé de pauvreté, de malnutrition et d'analphabétisme. La plupart des régions présentent un véritable problème de disponibilité alimentaire. Dans ce contexte, l'aide alimentaire du PAM a un rôle important à jouer. Elle permet de répondre aux besoins nutritionnels des populations ciblées et d'atteindre les personnes les plus démunies, en particulier les femmes et les enfants. De ce fait, le choix des secteurs d'intervention doit se faire en tenant compte du degré de pauvreté en milieu rural, des activités qui pourraient avoir plus d'impact sur la population la plus vulnérable et de la présence de partenaires ayant des compétences techniques.
- 39. Dans le cadre de son intervention dans le secteur du développement rural, le futur programme de pays se concentrera sur les activités de micro-réalisations et de protection de l'environnement, et sur un programme d'alphabétisation, de formation technique et de gestion communautaire. Dans la mesure où la migration masculine est importante en milieu rural, les femmes, majoritairement chefs de ménages, seront donc les bénéficiaires privilégiées des interventions du PAM. Dans le secteur social, le prochain programme de pays appuiera les activités de développement des ressources humaines en fournissant un appui alimentaire à l'éducation de base et une assistance nutritionnelle aux groupes vulnérables.
- 40. Le but ultime de l'assistance du PAM sera d'appuyer les efforts du gouvernement pour améliorer la sécurité alimentaire des plus pauvres, principalement les femmes et les enfants. Des infrastructures rurales seront créées et les ressources humaines seront développées. Les objectifs stratégiques consisteront à: i) renforcer la capacité des populations de faire face aux aléas climatiques et atténuer l'impact des sécheresses; ii) développer le capital humain par un appui à l'éducation et à la nutrition.



Appui au développement rural (50 pour cent des ressources du programme de pays)

- 41. L'activité "Développement rural et sécurité alimentaire" sera axée sur deux des cinq priorités stratégiques de la politique visant à favoriser le développement:
 - > permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver;
 - atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature.
- 42. L'activité concernera environ 30 000 bénéficiaires par an, dont 12 000 femmes. L'approche de l'activité s'inscrira dans la durabilité pour permettre aux populations, grâce à l'assistance alimentaire, de créer des biens et des outils de production (barrages, digues) et d'améliorer leur sécurité alimentaire. Les femmes bénéficiaires de l'aide alimentaire verront leur potentiel de production accru grâce aux micro-réalisations; l'alphabétisation et la formation technique devraient leur permettre de participer plus activement aux prises de décisions communautaires.
- 43. L'activité appuiera des interventions agricoles intégrées par le biais de travaux communautaires. L'aide alimentaire encouragera la population à participer à l'identification, à la sélection, à l'exécution et à la définition des modalités d'utilisation des aménagements communautaires et contribuera à réduire l'exode rural: 40 pour cent des bénéficiaires seront des femmes, dont 30 pour cent seront des chefs de ménage. Un programme d'alphabétisation fonctionnelle et de formation technique sera organisé à l'intention de tout groupement féminin intervenant dans l'activité. La création et la conservation d'actifs durables, (petits barrages, puits, digues, périmètres maraîchers) et les activités de protection de l'environnement (fixation des dunes, reboisement) visent à protéger les aires cultivables menacées d'ensablement, à améliorer la sécurité alimentaire des ménages pauvres et à atténuer les effets des catastrophes naturelles. L'aide alimentaire sera destinée à des personnes pauvres touchées par l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire les travailleurs non qualifiés qui participent aux activités vivres-contre-travail (VCT). Cela les aidera à atténuer leur vulnérabilité pendant les périodes difficiles, notamment celles de soudure, où les besoins sont particulièrement aigus.
- 44. Le principal avantage pour les bénéficiaires sera la création d'actifs. Au niveau communautaire, il y aura de nouvelles installations et un meilleur accès aux services sociaux de base. Les articles non alimentaires sont un complément très important et seuls seront retenus les programmes qui, lors de leur approbation, seront suffisamment pourvus pour éviter des retards dans l'exécution des activités ou leur inachèvement. La mise en œuvre des activités et surtout l'obtention des résultats attendus dépendent des capacités d'exécution des partenaires, de l'apport du PAM, ainsi que de la mise à disposition de toutes les mesures d'accompagnement.
- 45. La Mauritanie connaît fréquemment des situations d'urgence dues aux aléas climatiques. Afin d'atténuer leurs effets, une partie des ressources (10 pour cent) de l'activité sera retenue pour faire face à des crises éventuelles dans les régions les plus vulnérables. Si l'ampleur de la situation devait le requérir, une opération d'urgence serait lancée pour mobiliser des ressources supplémentaires.
- 46. Pour éviter la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire d'urgence, ces ressources seront utilisées, pendant les périodes de crise, au renforcement des activités VCT destinées à valoriser les ressources naturelles.
- 47. Le PAM pourra mettre en oeuvre des activités de prévention des effets de catastrophes naturelles pendant le futur programme de pays. À cet effet, le PAM s'efforcera d'établir des



partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux).

Appui à l'éducation de base (40 pour cent des ressources du programme de pays)

- 48. La "Stratégie décennale" pour le développement du secteur (2001–2010) prévoit l'inclusion des trois premières années du niveau secondaire dans le cycle de l'éducation de base, qui passe ainsi de 6 à 9 ans. Cette nouvelle approche, élaborée par les instances nationales, a pour objectif de freiner les abandons, nombreux principalement chez les filles, entre la fin du primaire et le début du secondaire. L'assistance du PAM visait jusqu'ici les six années du cycle primaire. Cette assistance, fournie aux cantines, constitue le seul appui sur lequel compte le Ministère de l'éducation nationale pour maintenir les cantines en milieu rural.
- 49. L'activité se concentrera sur les zones rurales de l'Aftout et de l'Affolé et sur la bande frontalière avec le Mali, lesquelles correspondent aux zones à problématique scolaire, elle bénéficiera à près de 22 200 élèves par an, dont 11 100 filles. Les régions concernées sont celles du Hodh El Gharbi, du Hodh El Chargui, de l'Assaba, du Tagant, du Gorgol, du Brakna, et du Guidimaka. La priorité sera accordée aux écoles situées dans les zones à faible taux de scolarisation et/ou fréquentation et à forte insécurité alimentaire, de façon à contribuer à l'amélioration de l'éducation et à sa généralisation. Le PAM orientera son choix sur les écoles situées dans des zones où se trouvent déjà ses projets de développement VCT et des CAC soutenus par des ONG, ou vice-versa, afin de favoriser un développement communautaire intégré. Le PAM veillera à ce que les communes des zones rurales enclavées, donc défavorisées, soient sélectionnées. Les filles représenteront au moins 50 pour cent des bénéficiaires des écoles.
- 50. L'objectif à long terme sera d'appuyer l'objectif du CSLP qui vise à augmenter le taux de scolarisation et de fréquentation dans les régions exposées à l'insécurité alimentaire. Un autre objectif immédiat sera d'assurer l'alimentation régulière des élèves pendant leur scolarité. Cette intervention répondra a la priorité No 2 de la politique du PAM visant à favoriser le développement: "Permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation".

PARTENARIATS

d'infrastructure de base dans des écoles (salles de classe, réfectoires, latrines, points d'eau, magasin de stockage, jardins scolaires) avec l'appui de la composante "micro-réalisations" de l'activité VCT. Ces infrastructures sont particulièrement importantes pour encourager les filles à fréquenter l'école. La supervision des ouvrages sera à la charge de l'unité de construction du Ministère de l'éducation nationale, du CSA et de l'Agence d'exécution des micro-réalisations. À ce propos, le PAM s'efforcera d'établir un partenariat avec la Banque mondiale dans le cadre de son projet Éducation pour le fonds d'appui aux filles, pour les infrastructures scolaires (puits, latrines) et avec l'UNICEF dans le cadre de son projet d'Écoles propres, saines et vertes, pour l'appui pédagogique aux cantines ciblées. Ces écoles recevront en priorité l'aide alimentaire du PAM. Un partenariat avec World Vision est envisagé dans l'Assaba et dans le Tagant pour le suivi et la gestion des cantines et avec la FLM pour l'installation de foyers améliorés. Pour obtenir des résultats significatifs, les capacités des responsables impliqués (associations des parents d'élèves, enseignants, cuisinières) devront être renforcées.



Appui nutritionnel aux mères et aux enfants (10 pour cent des ressources du programme de pays)

52. L'activité répond à la priorité No 1 de la politique du PAM: "Permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes". L'objectif à long terme est de contribuer à la réduction du taux de malnutrition des groupes vulnérables en encourageant la participation et une meilleure prise en charge par la communauté de l'alimentation des enfants et des femmes, et de leur surveillance nutritionnelle. L'activité assistera 10 000 bénéficiaires, dont 70 pour cent seront des femmes/filles. Le principal objectif sera de réduire la prévalence de la malnutrition chez les enfants de 6 à 60 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes, grâce à l'apport d'un complément alimentaire dans les villages où sévit une forte insécurité alimentaire. Le travail d'éducation nutritionnelle sera accompagné d'un programme d'alphabétisation et de formation visant à développer des activités communautaires/associatives. Cette assistance permettra entre autres aux femmes enceintes et aux mères allaitantes d'améliorer leur connaissances en matière d'alimentation. Sous la tutelle du Ministère de la santé, des ONG nationales et internationales géreront directement les CAC et les centres de récupération et d'éducation nutritionnelle sur le terrain. Le PAM cherchera à établir de nouvelles formes de partenariat avec ces ONG pour assurer le programme d'alphabétisation des femmes dans ces centres.

Programmation conjointe avec d'autres organismes

- 53. L'élaboration du bilan commun de pays touchait à sa fin en septembre 2001. Celle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a déjà démarré et sa transmission aux sièges des différents organismes est prévue pour décembre 2001. Le PAM prend part au processus par le biais de sa participation aux différents groupes de travail constitués: Développement rural et urbain; Environnement et sécurité alimentaire; Éducation, formation et information; Mortalité maternelle et infanto-juvénile; Gouvernance et droits de l'homme. Le futur programme de pays 2003–2008 intégrera les objectifs relatifs à la sécurité alimentaire, à la situation des femmes, aux services sociaux (particulièrement santé et éducation), à la protection de l'environnement et à la gouvernance en renforçant l'approche de cogestion avec les partenaires. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement servira de référence aux huit organismes du système des Nations Unies représentés en Mauritanie pour des interventions complémentaires et concertées. Le programme de pays suivra le nouveau cycle du bilan commun de pays en Mauritanie (2003–2008).
- 54. Des discussions sont en cours (principalement avec le PNUD, l'OMS, l'UNICEF, la FAO et le FNUAP), afin de définir les mécanismes de complémentarité et de synergie devant aboutir à la formulation de programmes conjoints opérationnels à partir de 2003.
- 55. La Banque mondiale confirme son intention de poursuivre et d'étendre l'expérience pilote du Projet de nutrition communautaire (NUTRICOM) à travers les CAC et sera donc un partenaire du PAM dans l'activité d'appui alimentaire aux groupes vulnérables à la malnutrition. Des bailleurs de fonds, tels que l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale, seront à considérer pour les actions dans le domaine de l'éducation. Le partenariat avec les ONG ou les communautés de base structurées et disposant d'une identité légale, sera renforcé autant que possible et des accords de mise en œuvre tripartites seront conclus entre le PAM, le gouvernement, les ONG ou toute autre organisation d'appui.
- 56. Le PAM, pour améliorer l'impact de ses activités, poursuivra et renforcera sa collaboration avec les partenaires au développement tels que l'Union européenne, la France, l'Allemagne, les États-Unis et l'Espagne.



Engagements du PAM en faveur des femmes

57. Dans le futur programme de pays, le ciblage des bénéficiaires des différentes activités renforcera la priorité donnée aux femmes. Les femmes (40 pour cent) seront davantage impliquées dans l'activité de développement rural et sécurité alimentaire, grâce au volet de micro-réalisations (construction de barrages, digues, périmètres maraîchers et irrigués, infrastructures sociales, puits et pistes) et au volet de protection de l'environnement (fixation des dunes et reboisement). L'activité d'appui à l'éducation de base vise essentiellement la scolarisation des filles (50 pour cent); à cet effet les cantines scolaires seront agrandies et des infrastructures leur bénéficiant particulièrement (réfectoires, latrines, jardins scolaires) seront créées. L'activité d'appui aux groupes vulnérables ciblera les femmes enceintes et les mères allaitantes ainsi que les enfants (filles et garçons) entre 6 et 60 mois. Cette stratégie de ciblage prioritaire des femmes dans toutes les activités sera accompagnée d'une alphabétisation fonctionnelle et d'une formation technique leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie.

Modalités de l'assistance du PAM

58. Le PAM continuera à exécuter ses activités sur la base d'importations de denrées. Néanmoins, à travers le cadre des opérations triangulaires et conformément à la charte de l'aide alimentaire du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), des achats locaux et régionaux pourront être effectués dans d'autres pays de la sous-région si les produits sont disponibles sur le marché et si les prix sont compétitifs. L'assortiment alimentaire prévu pour le programme de pays se composera de céréales (riz, blé bulgur), légumineuses, huile végétale enrichie en vitamine A, mélange de céréales enrichies, sucre et sel iodé qui sera acheté localement.

Implications opérationnelles

- 59. Avec la cogestion, le PAM et le gouvernement s'engagent dans une stratégie ayant pour but d'améliorer la gestion des vivres, l'organisation du transport et la formation du personnel chargé de la logistique. Le PAM affectera quatre Volontaires des Nations Unies dans des services gouvernementaux régionaux de développement afin d'améliorer le suivi des activités sur le terrain.
- 60. Le suivi-évaluation des activités de l'actuel programme de pays a été insuffisant. Un renforcement sera donc nécessaire au niveau de la conception et de l'application dans le cadre du prochain programme de pays. Le PAM prévoira à cet effet les fonds nécessaires dans le budget du programme de pays; il pourra également faire appel aux fonds éventuellement disponibles pour l'élaboration de nouvelles méthodologies de collecte de données et d'analyse, afin d'aboutir à un système amélioré et plus efficace de suivi-évaluation.
- 61. Le programme VCT du PAM est actuellement exécuté par le CSA. Le prochain programme de pays envisagera de partager la responsabilité d'exécution entre différents ministères techniques et d'autres partenaires.

PRINCIPAUX PROBLEMES ET RISQUES

62. Il est indispensable que la stratégie de ciblage géographique à l'intérieur des régions retenues, basée sur des critères de vulnérabilité, soit suivie et respectée, en coordination étroite avec la contrepartie nationale du PAM.

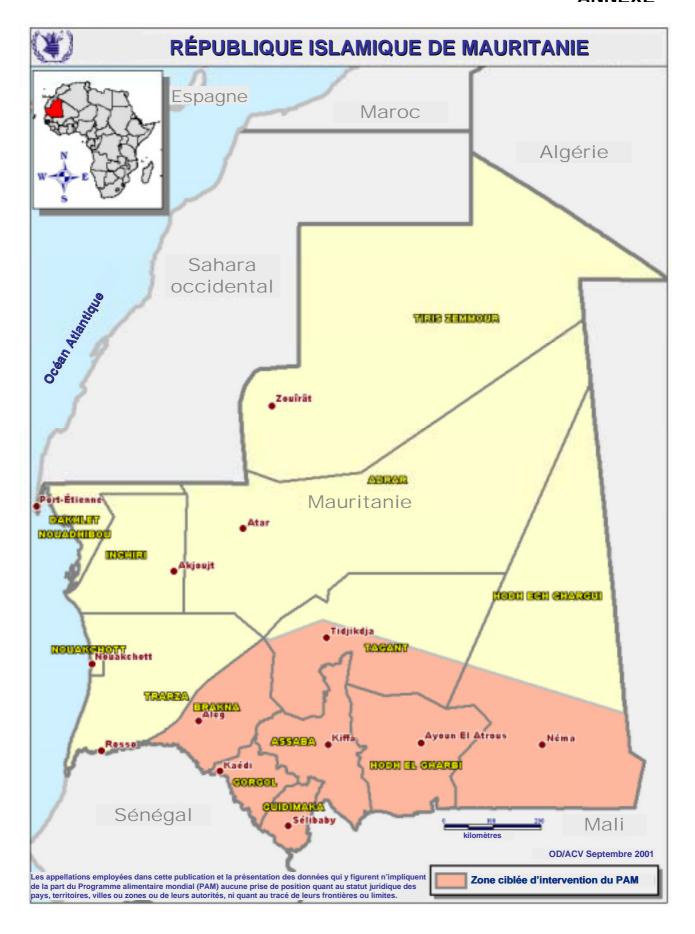


63. Si le PAM est responsable de l'apport en nourriture, d'autres ressources non alimentaires et des compétences techniques seront indispensables pour la bonne exécution des activités. Au cas où la contribution des différents partenaires (organismes des Nations Unies, organismes bilatéraux, gouvernement, ONG) ferait défaut, le programme risquerait de souffrir de faiblesses, notamment en ce qui concerne la capacité d'exécution et l'absorption des ressources alimentaires.

- 64. En dépit des composantes environnementales et d'atténuation des effets des catastrophes prévues dans le futur programme de pays, une situation d'urgence de grande envergure due à une catastrophe naturelle pourrait compromettre la réalisation des activités de développement.
- 65. Il est essentiel de renforcer l'élément suivi-évaluation de la contrepartie nationale pour assurer la bonne exécution du programme de pays.
- 66. Pour obtenir de meilleurs résultats, il est indispensable de renforcer les capacités logistiques, en adoptant une approche de cogestion avec la contrepartie.
- 67. Des efforts devront être déployés, à tous les niveaux, pour permettre une mobilisation communautaire effective et des résultats durables.



ANNEXE





LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV Analyse et cartographie de la vulnérabilité

AFRICATIP Association de l'Afrique pour la construction des travaux d'intérêt public

CAC Centre d'alimentation communautaire

CILSS Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

CREN Centres de récupération et d'éducation nutritionnelle

CSA Commissariat à la sécurité alimentaire

CSLP Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

FEWS Système d'alerte rapide en cas de famine

FLM Fédération luthérienne mondiale

FNUAP Fonds des Nations Unies pour la population

NUTRICOM Projet de nutrition communautaire
OMS Organisation mondiale de la santé

ONG Organisation non gouvernementale

PIB Produit intérieur brut
PMA Pays moins avancé

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PPTE Pays pauvres très endettés

SSP Schéma de stratégie de pays

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

VCT Vivres-contre-travail

